

**Ministère de l'Éducation**

Direction de l'analyse et de la  
responsabilité financières  
900, rue Bay  
20<sup>e</sup> étage, édifice Mowat  
Toronto (Ontario) M7A 1L2

**Ministry of Education**

Financial Analysis and  
Accountability Branch  
900 Bay Street  
20<sup>th</sup> Floor, Mowat Block  
Toronto, ON M7A 1L2



**2018 : SB13**

**NOTE DE SERVICE À  
L'INTENTION DES  
DESTINATAIRES  
SUIVANTS :**

Administratrices et administrateurs des affaires  
Administrations scolaires relevant de l'article 68

**EXPÉDITEUR :**

Med Ahmadoun  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

**DATE :**

**Le 8 juin 2018**

**OBJET :**

**Mises à jour sur le financement et formulaires des  
prévisions budgétaires de 2018-2019 destinés aux  
administrations scolaires régis par l'article 68**

---

La présente note de service fait part de mises à jour à l'intention des administrations scolaires régis par l'article 68 pour l'année scolaire 2018-2019 concernant ce qui suit :

- Allocations des membres des conseils scolaires
- Programmes d'enseignement – Autres
- Processus d'approbation budgétaire pour les nouvelles demandes de financement
- Formulaires des prévisions budgétaires de 2018-2019

## **Allocations des membres des conseils scolaires**

Tel qu'annoncé dans la note de service [Engagement collectif mené par le ministère de l'Éducation en 2017 au sujet de la gouvernance](#), datée du 26 mars 2018, le Ministère a modifié le Règlement de l'Ontario 357/06 : Allocations des membres des conseils scolaires pris en vertu de la *Loi sur l'éducation*. Par conséquent, les administrations scolaires régies par l'article 68 peuvent désormais verser des allocations maximales de 5 400 \$ aux membres de leurs conseils respectifs, de 6 300 \$ au poste de vice-présidence et de 8 100 \$ au poste de présidence, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Le montant des allocations doit être inclus dans les soumissions des prévisions budgétaires annuelles présentées au ministère de l'Éducation, qui doivent être remises chaque année le 31 juillet.

Veillez noter que les administrations scolaires régis par l'article 68 devront établir une politique sur les allocations afin de verser des allocations à leurs conseillères et conseillers scolaires. Contrairement à ce qui est demandé à d'autres conseils, le Règlement n'exige pas que les administrations scolaires régies par l'article 68 aient mis en place une telle politique d'ici le 15 octobre.

## Programmes d'enseignement – Autres

Tel qu'annoncé précédemment dans la note de service [Année scolaire 2018-2019 Financement des autres programmes d'enseignement \(APE\)](#) [2018 :B07], datée du 26 mars 2018, je vous écris afin de vous donner un aperçu du financement lié aux APE actuellement offert aux administrations scolaires régis par l'article 68 pour l'année 2018-2019.

De manière à aider les administrations scolaires à planifier leur budget pour l'année scolaire 2018-2019, le tableau suivant illustre l'allocation maximale par administration scolaire, par initiative.

Allocation par programme	Montant maximal par administration scolaire (\$)
A. Fond pour l'innovation en matière d'apprentissage	Consulter l'annexe A
B. Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques	3 650 \$
C. Bien-être : Écoles sécuritaires et accueillantes, écoles saines et santé mentale à l'école	20 000 \$

Si vous avez besoin de plus amples renseignements sur ces initiatives, veuillez consulter les personnes-ressources énumérées sous « Responsables des programme » à l'annexe B.

## Processus d'approbation budgétaire pour les nouvelles demandes de financement

Pour toute nouvelle demande de budget, les administrations scolaires régis par l'article 68 sont priées de soumettre au Ministère un formulaire de demande de budget aux fins d'approbation. Cette exigence s'applique à toute nouvelle demande de ce type pour laquelle le financement se fait dans le cadre des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) et de divers APE. Les administrations scolaires doivent présenter le formulaire en même temps que leurs prévisions budgétaires pour 2018-2019 et le faire parvenir à la même boîte aux lettres électronique, à l'adresse suivante : [Estimates.met@ontario.ca](mailto:Estimates.met@ontario.ca).

L'objectif du formulaire est d'améliorer le processus d'approbation du budget au moyen d'une documentation détaillée concernant les nouvelles demandes de financement et les approbations. Le Ministère évaluera l'objectif opérationnel des demandes et fournira une approbation officielle. Ce nouveau processus accroîtra la transparence et le caractère responsable du processus de financement, en plus de fournir des renseignements précieux sur les besoins opérationnels des administrations scolaires régis par l'article 68. Le modèle du formulaire de demande de budget sera envoyé séparément à chaque administration scolaire régie par l'article 68; l'envoi comprendra également des instructions détaillées sur la façon de remplir le formulaire.

Le formulaire de demande de budget peut également être utilisé pour les demandes de budget en cours d'exercice. Toutefois, les demandes de financement présentées distinctement des prévisions budgétaires annuelles devraient se limiter à celles qui se rattachent aux changements apportés à la réglementation sur le financement et à d'autres circonstances imprévues.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements sur le formulaire ou le processus d'approbation budgétaire, veuillez consulter les personnes-ressources énumérées aux sections « Direction des services régionaux » et « Direction de l'analyse et de la responsabilité financières », à l'annexe B.

## Formulaires des prévisions budgétaires de 2018-2019

J'ai le plaisir de vous informer que les formulaires des prévisions budgétaires de 2018-2019 destinés aux administrations scolaires régis par l'article 68 sont maintenant disponibles. Les formulaires Excel ainsi que les instructions pour les remplir et un modèle de rapport sur les écarts préchargé seront fournis séparément à chacune des administrations scolaires.

Veuillez inclure tous les coûts prévus pour l'année scolaire à venir dans la soumission des prévisions budgétaires 2018-2019.

Voici les principaux changements apportés aux formulaires cette année :

Formulaire	Changements
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indiquer le montant des allocations des membres de conseils scolaires sous « Administration – Conseillères et Conseillers scolaires » (ligne 64), « Traitements et salaires » (colonne 2).</li> </ul>
Dotation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indiquer l'équivalent temps plein (ETP) occupant les postes suivants au 31 octobre et au 31 mars : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vice-présidence</li> <li>○ Présidence</li> </ul> </li> <li>• Les colonnes « Heures par semaine pour calculer 1 ETP » ont été retirées, puisque ces renseignements ne sont plus nécessaires.</li> </ul>

## **Soumission des rapports financiers**

Les prévisions budgétaires doivent parvenir au Ministère au plus tard le 31 juillet 2018 afin que l'examen du budget soit terminé et que l'approbation du Ministère soit donnée avant le début de l'année scolaire. Dans le cas des soumissions faites après cette date, des pénalités de trésorerie peuvent être imposées, soit une réduction de 50 % des versements dont bénéficierait normalement l'administration scolaire régie par l'article 68 concernée. Dès la soumission des prévisions budgétaires, toutefois, le Ministère reprendra le versement mensuel habituel en y incluant le montant total retenu jusqu'à cette date.

Vous devez envoyer la version électronique des prévisions budgétaires, le rapport sur les écarts et le formulaire de demande de budget à l'adresse [Estimates.met@ontario.ca](mailto:Estimates.met@ontario.ca). Vous n'avez plus besoin d'envoyer la version imprimée des documents au Ministère. Veuillez joindre au même courriel une copie PDF du certificat signé par la directrice générale ou le directeur général. N'insérez aucune pièce jointe dans le corps du courriel. Pour faciliter la gestion des soumissions électroniques, nous demandons aux administrations scolaires d'indiquer dans la ligne objet « Documents à l'appui des prévisions budgétaires de 2018-2019 – Nom A68 ».

Si vous avez besoin de plus amples renseignements sur l'ensemble des documents relatifs aux prévisions budgétaires, veuillez consulter les personnes-ressources énumérées à la section « Direction de l'analyse et de la responsabilité financières », à l'annexe B.

*Original signé par*

Med Ahmadoun  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

**Annexe A**  
**Fonds pour l'innovation en matière d'apprentissage : Montant maximal pour les APE**

<b>Administration scolaire régis par l'article 68</b>	<b>Montant maximal pour les APE</b>
Bloorview School Authority	34 177 \$
Campbell Children's School Authority	15 527 \$
John McGivney Children's Centre School Authority	17 935 \$
KidsAbility School Authority	16 762 \$
Niagara Children's Centre School Authority	19 245 \$
Ottawa Children's Treatment Centre School Authority	16 052 \$

## Annexe B

### Personnes-ressources du ministère de l'Éducation

Responsables des programmes :

Autres programmes d'enseignement (APE)	Coordonnées	Téléphone et courriel
Fonds pour l'innovation en matière d'apprentissage	Safa Zaki, Responsable des politiques provinciales	416-325-2092 <a href="mailto:safa.zaki@ontario.ca">safa.zaki@ontario.ca</a>
Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques	Jasun Fox, Chef (poste intérimaire)	416-325-4391 <a href="mailto:Jasun.Fox@ontario.ca">Jasun.Fox@ontario.ca</a>
Bien-être : Écoles sécuritaires et accueillantes, écoles saines et santé mentale à l'école	Christopher Cully, Analyste des politiques et des programmes	416-325-7990 <a href="mailto:Christopher.Cully@ontario.ca">Christopher.Cully@ontario.ca</a>

Direction des services régionaux :

Administration scolaire régispar l'article 68	Coordonnées	Téléphone et courriel
Bloorview School Authority	Michael Wallace, Agent d'éducation	416-325-2723 <a href="mailto:Michael.Wallace@ontario.ca">Michael.Wallace@ontario.ca</a>
Campbell Children's School Authority	Linda Kuehr, Agente d'éducation	705-725-7632 <a href="mailto:Linda.Kuehr@ontario.ca">Linda.Kuehr@ontario.ca</a>
John McGivney Children's Centre School Authority	Joy Antoniuk, Agente d'éducation  Virginia Rutledge, Agente d'éducation	519-667-2034 <a href="mailto:Joy.Antoniuk@ontario.ca">Joy.Antoniuk@ontario.ca</a>
KidsAbility School Authority		519-667-2026 <a href="mailto:Virginia.Rutledge@ontario.ca">Virginia.Rutledge@ontario.ca</a>
Niagara Children's Centre School Authority		
Ottawa Children's Treatment Centre School Authority	Michele Tatartcheff, Agente d'éducation	613-225-4635 <a href="mailto:Michele.Tatartcheff@ontario.ca">Michele.Tatartcheff@ontario.ca</a>

Direction de l'analyse et de la responsabilité financières :

Nom	Téléphone et courriel
Teresa Wang, Analyste financière	416-327-5754 <a href="mailto:Teresa.Wang@ontario.ca">Teresa.Wang@ontario.ca</a>
Jonathan Hodge, Agent des finances	416-314-2958 <a href="mailto:Jonathan.Hodge@ontario.ca">Jonathan.Hodge@ontario.ca</a>